



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 juillet 2012 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 555 –** Modifiant le règlement de zonage no. 436.

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....30<sup>e</sup> .....jour d'...août.....  
de l'an deux mille douze.

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorier et directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, secrétaire-trésorier et directeur général  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifié sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, le 30 août 2012, entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30<sup>e</sup> jour d' août 2012.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier et directeur général